



Saint
Just
Saint
Rambert



Loire
LE DÉPARTEMENT

RÈGLEMENT COURSE CYCLISTE

CYCLOCROSS BY UTC

3^{ème} édition

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

ST-JUST-ST- RAMBERT (42)

ARTICLE 1 : ORGANISATION :

L'association **UniTeam CYCLING** organise une course de cyclocross, le **dimanche 15 septembre 2024**, sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert (42170), ouverte à tous les pratiquant de cyclocross : aux licenciés FSGT 2024, aux non-licenciés munis d'un certificat médical de moins d'un an, aux licenciés d'autres fédérations (FFC, UFOLEP, FFtri, FFCT) et aux enfants licenciés ou non FSGT munis d'une autorisation parentale autorisant à sa participation à la course (voire annexe et article 5). La course adulte est limitée à 100 coureurs.

Cette course cycliste est appelée 3^{ème} CYCLOCROSS BY UTC du prieuré de Saint Just Saint Rambert.

ARTICLE 2 : FÉDÉRATION AFFILIÉE :

L'organisation de cette épreuve est placée sous l'égide de la FSGT et respecte le règlement national de cette fédération.

Ce premier cyclocross de la saison fait partie du challenge départemental, qualificatif cette saison pour le championnat fédéral 2024.

ARTICLE 3 : PARCOURS :

Les circuits empruntés sont disponibles sur « [openrunner.com](https://www.openrunner.com) » :

Circuit enfant (5 - 12 ans) <https://www.openrunner.com/r/14351420>

Circuit adulte (15 ans et plus) <https://www.openrunner.com/r/14351367>

Les circuits seront empruntés un maximum de fois par les coureurs dans le temps de leur course. Le temps de course dépend de la catégorie du coureur. Chaque coureur devra suivre le parcours de sa catégorie et le respecter en suivant les directives éventuelles des signaleurs.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES ET HORAIRES :

Chaque coureur s'engage à respecter la catégorie qui est la sienne. Ces catégories sont classées en fonction de l'âge. Les catégories sont définies suivant le règlement national et change dès le premier cyclocross ? Donc pour ce premier cyclocross de la saison 2024-2025, nous appliquons les nouvelles catégories. La course adulte est ouverte à partir de la catégorie cadet soit 15 ans (année 2010) avec l'annexe accord parental et les mêmes conditions niveau licence ou certificat médical.

Les catégories et heures de départs sont les suivantes :

COURSES ENFANTS				
Départs	Catégories	Âges	Années	Temps de course
13h	Moustique	5-6ans	2019-2020	5 à 8 minutes
13h15	Poussin(e)	7-8ans	2017-2018	8 à 12 minutes
13h35	Pupille	9-10ans	2015-2016	15 à 20 minutes
14h	Benjamin(e)	11-12ans	2013-2014	20 à 30 minutes
14h	Minime	13-14ans	2011-2012	30 à 45 minutes

Appel 5 minutes avant le départ !

COURSE ADULTE				
Départ	Catégories	Âges	Années	Temps de course
15h	CADETS	15 -16 ans	2009-2010	40 minutes
	FEMININES	TOUS	Toutes	40 minutes
	JUNIORS	17 - 19 ans	2008 - 2007	50 minutes
	ESPOIRS	20 – 22 ans	2006 - 2003	50 minutes
	SENIORS	23 - 39 ans	1986 - 2002	50 minutes
	VETERANS	40 - 49 ans	1976 - 1985	50 minutes
	SUPER VETERANS	50 - 59 ans	1966 - 1975	40 minutes
	ANCIENS	> 60 ans	1965 et avant	40 minutes

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font en ligne en remplissant le formulaire sur uniteamcycling.com (règlement par courrier en chèque à l'ordre de « UniTeam Cycling » ou en espèces sur place), en joignant le **certificat médical (pour les non-licenciés adultes et enfants)**, photocopie de la licence FFC le cas échéant, et l'**autorisation parentale pour les enfants** à :

UniTeam Cycling

34 rue chantegrillon

42160 SAINT CYPRIEN

Pour rappel, toute inscription nécessitant un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition datant de moins d'un an, en l'absence de licence FSGT (ou FFC), ne sera possible suivant la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 et le décret n°2016-1157 du 24 août 2016

Les inscriptions sur place sont possibles sans surcoût à partir de 12h30 (jusqu'à 14h40) pour les adultes.

L'inscription est gratuite pour les enfants de moustique à minime inclus.

Pour les **adultes**, un tarif réglementé de **7€ par coureur** est appliqué à partir de la catégorie « cadet » pour les **licenciés FSGT (dont 2€ de transpondeur)**.

Pour les **non-licenciés FSGT** (même si licenciés FFC ou autre), le tarif de **15€ par coureur** est appliqué (**dont 2€ de transpondeur**).

La remise des plaques de cadre se fera à la **salle du prieuré** (attenante au musée des civilisations et à l'église de Saint Rambert) **en cas de mauvais temps ou directement sur le circuit en bas du prieuré** si le temps le permet.

ARTICLE 6 : PARKING :

Le parking le plus proche se trouve être la place de la République (place du marché devant la pharmacie) ou le parking du monument aux morts en dessous de l'office du tourisme. Les autres places et ruelles possèdent aussi des places mais d'un nombre très limité.

Voire annexe parking

ARTICLE 7 : DÉPARTS :

Les départs seront donnés sur la partie basse du circuit. (Voir circuits)

L'arrivée sera jugée au niveau de la table speaker. Un appel sera effectué 5 minutes avant au niveau de la ligne de départ. Chaque coureur devra donc s'y présenter. Le départ sera sous la forme de course en ligne avec une mise en grille respectée partant du classement du challenge FSGT 2023.

ARTICLE 8 : MATÉRIEL :

Seuls les vélos de cyclocross respectant le règlement national FSGT en vigueur seront acceptés. Ils pourront être soumis à vérification si l'organisateur le décide. En cas de refus, le coureur sera disqualifié. Aucun coureur n'aura le droit de concourir avec un autre vélo (VTT, assistance électrique...). Cette course est faite spécifiquement pour les vélos de cyclocross. Si le coureur veut concourir en VTT, il aura la possibilité de le faire la veille sur l'URBAN VTT.

ARTICLE 9 : COMPTAGE DES TOURS :

La société Logicourse permettra l'utilisation de transpondeur, un classement en temps réel et un affichage tour à tour des positions. Le comptage informatique sera doublé d'un comptage papier. Le comptage officiel prévaut sur tout autre comptage du public.

Un concurrent passant sur la ligne sans le témoin (transpondeur), n'aura pas son tour compté. Les dossards fournis par l'organisateur seront obligatoirement accrochés sur l'arrière du maillot conformément aux indications de l'organisateur et ne devront pas être pliés. Ils devront être rendus à l'organisateur à la fin de la course.

ARTICLE 10 : INCIDENTS DE COURSE ET ZONE TECHNIQUE :

Le port du casque est obligatoire pour tous les compétiteurs. Tout compétiteur victime d'un problème mécanique devra impérativement terminer son tour (dans le sens de la course) pour passer en zone technique pour changer de vélo ou réparer. En aucun cas il ne pourra revenir en contresens à son poste mécanique. Un poste fixe de changement de matériel sera prévu sur le circuit. C'est la partie du parcours ou un couloir aménagé permettant aux coureurs de bénéficier d'une assistance mécanique, d'un changement de roues ou de vélos et d'un ravitaillement. Tout ravitaillement ou aide mécanique n'est autorisé en dehors de cette zone sous peine de disqualification.

ARTICLE 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout concurrent pris à jeter un déchet sur la voie publique (emballage de ravitaillement, etc.) sera exclu de la course. Des poubelles seront à disposition des concurrents sur la zone basse du circuit vers la zone de ravitaillement. Nous prôtons le zéro déchet et nous vous demandons de respecter cela au maximum.

ARTICLE 12 : ARRIVÉES ET REMISE DES RÉCOMPENSES :

Pour les enfants, l'arrivée est jugée au nombre de tours effectués dans le temps imparti pour chaque catégorie. En cas d'égalité du nombre de tours, le temps mis sur le parcours sera la référence.

L'arrivée est jugée au terme des 50 minutes d'épreuve pour les juniors, espoirs, séniors et vétérans, 40 minutes pour les catégories cadets, féminines, super-vétérans et anciens. Seul l'organisateur sera habilité à donner le classement officiel.

La remise des récompenses se fera à la suite des courses sur la partie basse du circuit (en bas du prieuré) ou dans la salle du prieuré (même salle que le retrait des dossards) en cas de mauvais temps.

Seuls les lauréats présents, en tenue cycliste ou arborant les couleurs de leur club seront récompensés.

Tous les enfants présents seront récompensés en plus des lauréats.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE :

Chaque coureur inscrit, qu'il soit majeur ou mineur, accepte la prise de photographies et de vidéos, ainsi que leur diffusion conformément aux lois du droit à l'image.

ARTICLE 14 : RESPECT DE CE RÈGLEMENT :

Chaque coureur inscrit accepte de fait et dans son intégralité, ce présent règlement et consent à le respecter à la lettre. Toute réclamation aura pour référence ce règlement.

Pour tous renseignements, contactez Laurent BEGARD : 06.89.41.89.17 – uniteamcycling@gmail.com

UniTeam CYCLING, 34 rue chantegrillon 42160 SAINT CYPRIEN – Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Récépissé de Déclaration de l'association N°W421007958 publié au JOFE N°0050 annonce N°00830 le 14/12/2019

N°SIREN : 882405525 - N°SIRET : 88240552500016 - N°APE : 9312Z uniteamcycling.com

ANNEXES :

AUTORISATION PARENTALE COURSES ENFANTS – CX by UTC 2024

Je soussigné(e) M./Mme autorise mon fils/ma fille, né(e)
le à participer à la course de sa catégorie et accepte de ce fait le présent règlement.

L'association UniTeam Cycling ne sera responsable de l'enfant que pendant le temps de la course de la
catégorie concernée par l'enfant.

Fait à Le.....

Signature :

Départs	Catégories	Âges	Années
14h	Moustique	5-6ans	2019-2020
14h15	Poussin(e)	7-8ans	2017-2018
14h35	Pupille	9-10ans	2015-2016
15h	Benjamin(e)	11-12ans	2013-2014
15h30	Minime	13-14ans	2011-2012

AUTORISATION PARENTALE COURSE ADULTE mineurs à partir de cadet (15ans-2010) – CX by UTC 2024

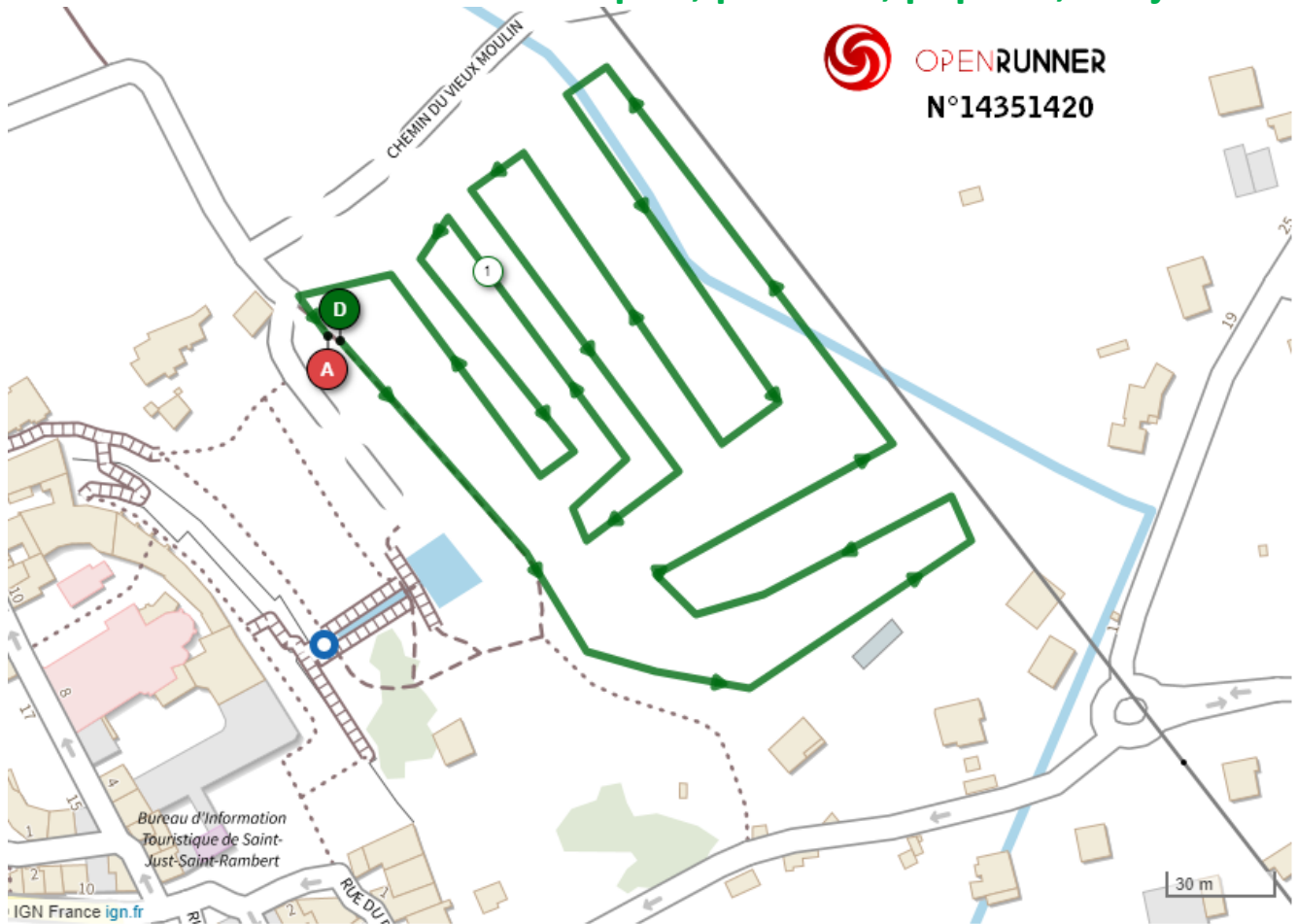
Je soussigné(e) M./Mme autorise mon fils/ma fille, né(e)
le à participer à la course adulte réservée à partir de 15 ans soit la catégorie cadet
pour les enfants nés en 2010 et avant, et accepte de ce fait le présent règlement.

L'association UniTeam Cycling ne sera responsable de l'enfant que pendant le temps de la course.

Fait à Le.....

Signature :

PARCOURS ENFANTS : moustiques, poussins, pupilles, benjamins



PARCOURS MINIMES : 13 - 14 ans et ADULTES

